# **COUR DES COMPTES**

Élection de 1 magistrat à plein temps Élection de 1 remplaçant (2e tour)

13 octobre 2024



Il peut y avoir des changements de dernière minute. Vous trouvez les changements sur internet www.ge.ch/elections/20241013/



Les textes ont été traduits et rédigés par textocreativ SA et le collectif « Out of the box factory » selon les règles européennes du langage facile à lire et à comprendre. Ils ont été relus par des relecteurs avec des difficultés de lecture.

Qui a participé à la création de cette brochure ?

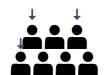
Agathe, Anne-Claude, Guy, Mitri, Sarah, Stanislas.

# **DICTIONNAIRE**



#### Voter

Donner son avis. Choisir des personnes.



## Une élection

C'est choisir les personnes qui défendent les idées des habitants du canton.



### Un candidat

C'est une personne qui aimerait être élue par les habitants du canton.



### Un élu

C'est la personne choisie par les habitants du canton.



### **Parti**

C'est un groupe de personnes. Les personnes avec les mêmes idées sont dans le même parti.



## La Cour des comptes

Ce sont les personnes qui:

- contrôlent que le canton et les communes utilisent bien l'argent des impôts.
- font des propositions pour mieux utiliser l'argent.
- vérifient les comptes de l'État.
- évaluent les programmes d'action du canton et des communes.



## Les 6 magistrats

Les 6 magistrats sont les chefs de la Cour des comptes.

- 3 personnes travailleront tous les jours.C'est un travail à plein temps
- 3 personnes sont des remplaçants.
  Les remplaçants travailleront un jour par semaine.
   C'est un travail à temps partiel.

## Suffrage

Choix que font les personnes qui votent. 1 suffrage = 1 vote.

# POURQUOI ON VOTE?

Ce sont des élections.

Cela veut dire choisir des personnes.

Vous choisissez des personnes qui ont les mêmes idées que vous.

On appelle les personnes choisies les élus.

Ces personnes contrôleront le travail de l'administration

Ces personnes feront des propositions d'amélioration au canton et aux communes

Les personnes élues travailleront pendant 6 ans pour le canton.

Elles travailleront jusqu'en 2030.

## Mon vote est individuel

Je choisis pour qui je vote. J'ai le droit de choisir qui je veux. Personne ne peut choisir pour moi.

# À VOTRE SERVICE

## Matériel de vote

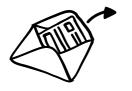


Vous avez reçu par la poste une grande enveloppe blanche.



Ouvrez l'enveloppe avec soin. On va la réutiliser après.

Il y a une marque sur l'enveloppe pour l'ouvrir. Il faut tirer la languette pour ouvrir l'enveloppe.



Dans cette enveloppe blanche il y a plusieurs documents.

Sortez les documents.

Ces documents sont le matériel de vote.











Mettez les documents sur une table.

# Est-ce que vous avez tous les documents? carte de vote bulletin de vote blanc petite enveloppe blanche brochure avec des explications

Vous n'avez pas tous les documents. Vous n'avez pas votre carte de vote.

Vous pouvez téléphoner au numéro 022 546 52 00

du lundi 30 septembre 2024 jusqu'au vendredi 11 octobre 2024 de 8h à 12h et de 14h à 16h30

le samedi 12 octobre 2024 de 8h à 12h

le dimanche 13 octobre 2024 de 10h à 12h

On vous dira ce que vous devez faire.

# **COMMENT VOTER**



Pour choisir une personne vous mettez une croix devant son nom.



Vous mettez 1 croix dans la colonne de gauche. **Pas plus.** Vous mettez 1 croix dans la colonne de droite. **Pas plus.** 

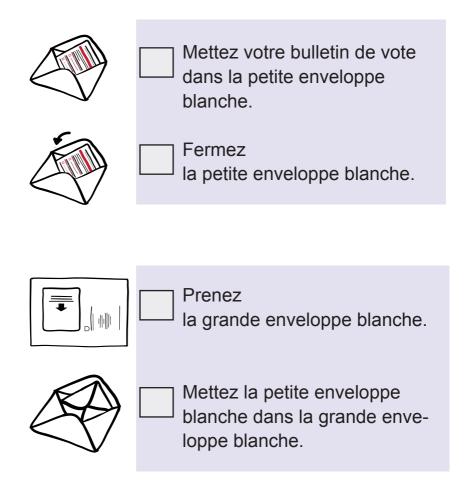


Vous pouvez aussi ne rien mettre.



Vous mettez votre bulletin blanc dans la petite enveloppe blanche.

## Pour envoyer votre bulletin



# POUR QUE MON VOTE SOIT VALABLE



## Ce que je dois faire

Je dois utiliser les documents reçus par la poste.

Je dois mettre le bulletin blanc dans la petite enveloppe blanche.



## Ce que je ne dois pas faire

Je ne dois pas signer le bulletin. Je ne dois pas mettre une photocopie. Je ne dois pas signer la liste.

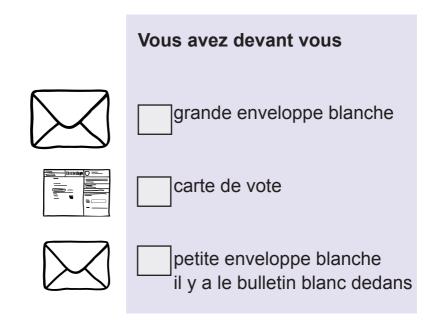
Je ne dois pas faire de dessin sur les documents de vote.

Je ne dois pas écrire sur le matériel de vote si ce n'est pas demandé.

Je ne dois pas voter à la place d'une autre personne.

# **VOUS AVEZ VOTÉ**

# VOUS VOULEZ ENVOYER LES BULLETINS





# OÙ ET QUAND VOTER?

Vous avez trois possibilités.

À vous de choisir.

- Vous pouvez voter par correspondance
- Vous pouvez voter au service des votations
- Vous pouvez voter au local de vote
- Voter par correspondance

Cela veut dire envoyez votre enveloppe blanche fermée par la poste.

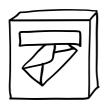


Mettez la grande enveloppe blanche dans une boîte aux lettres jusqu'au jeudi 10 octobre 2024.

Attention à l'horaire. Il n'y a pas besoin de mettre de timbre.  Voter au service des votations du lundi au vendredi et le samedi 12 octobre

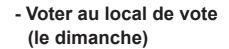


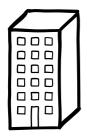
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h30 Amenez la grande enveloppe blanche au service des votations rue des Mouettes 13.



le samedi 12 octobre de 8h à midi Amenez la grande envelo

Amenez la grande enveloppe blanche dans la boîte aux lettres du service des votations rue des Mouettes 13.





le dimanche 13 octobre entre 10h et 12h.

Allez au local de vote. Apportez votre enveloppe blanche au local de vote.

# Pour aller au local de vote vous prenez avec vous



la grande enveloppe blanche avec tous les documents



votre carte d'identité



Il peut y avoir des changements de dernière minute. Vous trouvez les changements sur internet www.ge.ch/elections/20241013/

# **SANCTIONS PÉNALES (PUNITIONS)**

Des choses sont interdites. La loi dit que vous pouvez être puni.



## Il est interdit

- de donner un faux nom
- de signer la carte de vote de quelqu'un d'autre
- de voter deux fois
- de photocopier un bulletin
- de cacher ou voler un ou des bulletins

Chancellerie d'État Service des votations et élections Rue des Mouettes 13 Case postale 1555 1211 Genève 26 www.ge.ch